

TAGS PRO-HAMAS À TOULON

Un Varois de 25 ans condamné pour apologie du terrorisme

PAGE 6

Azur Viager

Votre spécialiste du Viager sur le Var dès 60 ans



EXPERTISE GRATUITE

04 94 54 55 55 - www.le-viager.fr

Le renouvelable s'invite dans le paysage

Les objectifs environnementaux nécessitent de nombreuses installations qui doivent désormais s'intégrer à nos décors naturels. PAGES 2-3

(Photo d'illustration Sébastien Botella)



LE TRI + FACILE

UNE PUBLICATION DU GROUPE NICE-MATIN



20626 - 1031 - 1,70 €



(Photo Florian Escoffier)

LAC DE S^{TE}-CROIX

Des chercheurs sur la trace de l'omble chevalier

P. 8



(Photo L.-B. B.)

LE LUC

La Ville lance sa communication contre les incivilités

P. 9



(Photo Sébastien Botella)

Le dernier Scorsese

par Martin lui-même P. 32

Le dossier du jour

L'intégration complexe du

Les élus locaux ont jusqu'à la fin de l'année pour présenter leurs zones d'implantation préférentielles, sachant que le photovoltaïque est devenu « l'objectif numéro 1 régional ». Les habitants réclament de la concertation.

Le compte à rebours a commencé pour les élus locaux, qui doivent soumettre, avant le 31 décembre, à leur référent préfectoral, les zones propices à l'implantation d'énergies renouvelables sur leur territoire. Ces zones doivent être définies en concertation avec les habitants, qui risquent de voir leurs paysages changer. Des champs d'éoliennes pourraient pousser ici et là, même si le Var est plutôt préservé en raison de la forte présence militaire.

Ce sont surtout les panneaux photovoltaïques qui vont s'étaler, jusque dans les parcs naturels régionaux. « Ils ne sont pas des zones de protection forte », selon Anne Claudius-Petit, conseillère régionale, qui cumule la présidence de la Commission Transition énergétique et celle de l'Agence régionale pour la biodiversité et l'environnement. Elle siège également au Comité régional de l'énergie de Provence-Alpes-Côte d'Azur, installé début octobre, avec à sa tête le préfet de région, Christophe Mirmand, et Renaud Muselier, patron du conseil régional.

Le photovoltaïque y a été présenté comme « l'objectif numéro 1 régional », avec une préférence sur les zones déjà artificialisées, notamment les toits. Les panneaux solaires sont obligatoires sur les toitures non résidentielles de plus de 500 m². La Région subventionne d'ailleurs la préparation de ces espaces pour recevoir ces équipements. Cependant, le développement du solaire au sol, en ombrières, flottant, ou par agrivoltaïsme est loin d'être exclu.

Des zones déjà repérées

RTE, le gestionnaire du réseau de transport d'électricité, a établi un schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REnR). « L'objectif est de s'assurer que le schéma permettra au réseau d'accompagner le développement des énergies renouvelables sur chaque territoire, à l'horizon 2030. »

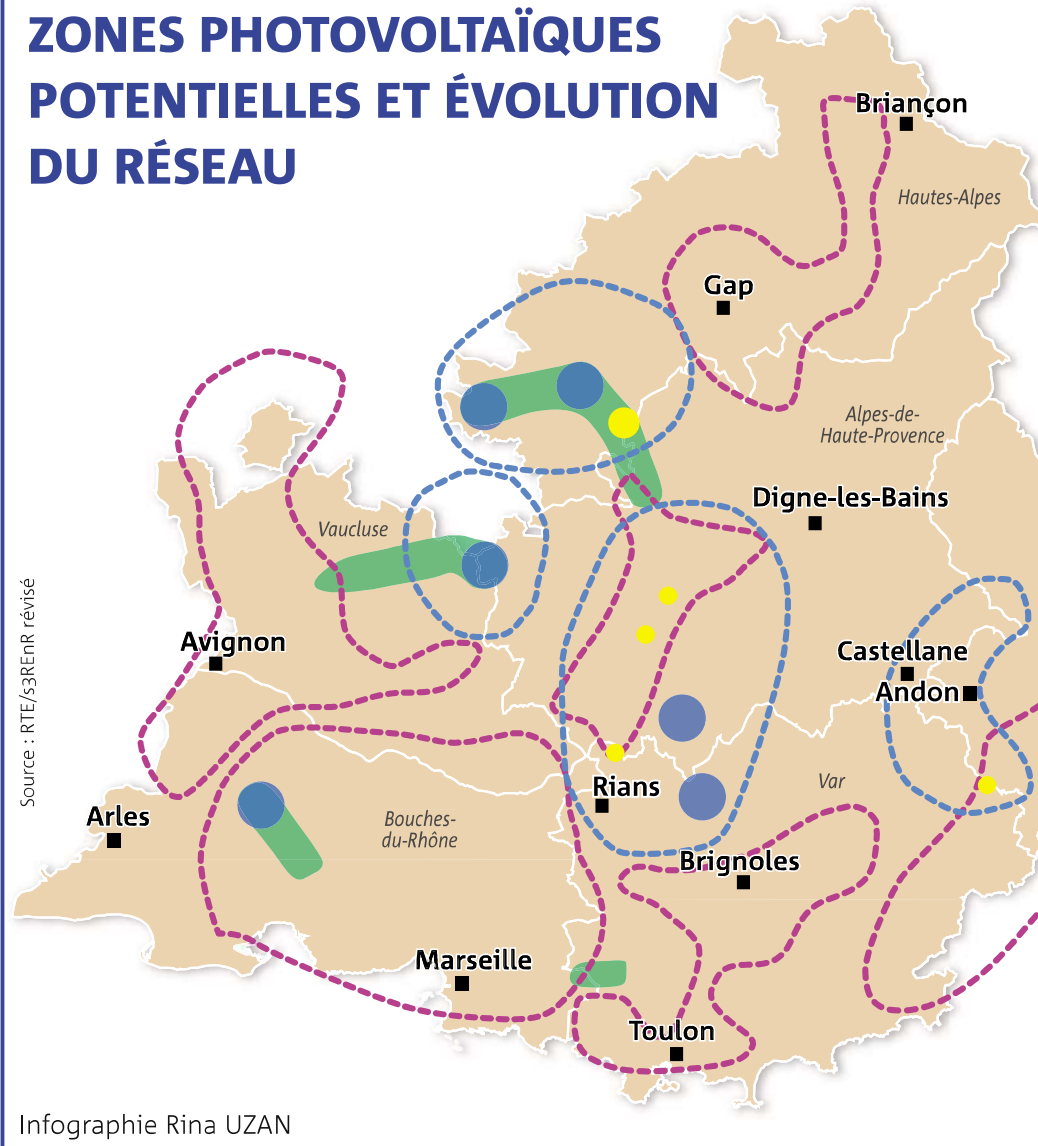
Le S3REnR révisé permet d'avoir une idée des zones qui seront impactées par le photovoltaïque (carte ci-contre). Il représente environ

80 % des nouvelles installations d'énergie renouvelable régionales, avec un doublement du rythme d'implantation dans les prochaines années.

Environ 4 900 MW, soit trois-quarts des capacités d'accueil, concernent des territoires à fort potentiel photovoltaïque sur surfaces artificialisées (toitures, parkings...). Le S3REnR cible entre autres la Métropole toulonnaise, le Centre-Var et la Côte d'Azur. Le quart restant, soit environ 1 500 MW, sera généré par des parcs photovoltaïques au sol. Les Alpes d'Azur et le Pays de Fayence sont ainsi ciblés. Un tel développement va nécessiter la création de 11 postes dont la localisation suggère la production d'énergie renouvelable à proximité ; 170 km de liaisons électriques, dont une partie en souterrain, devront être installées par RTE.

Comment seront acceptées les propositions des élus concernant ces zones ? À peine installé, le Comité régional de l'énergie de Provence-Alpes-Côte d'Azur redoute « les freins » de la part d'habitants ou d'associations. Il faut

ZONES PHOTOVOLTAÏQUES POTENTIELLES ET ÉVOLUTION DU RÉSEAU



dire que les zones d'implantation sont d'ores et déjà largement prédéfinies par la grande chaîne des institutions, depuis l'État et ses sa-

tellites comme la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) jusqu'au conseil régional.

Dossier :
Régine Meunier
rmeunier@nicematin.fr

Hydroélectricité : après les grands barrages, les microcentrales

Les énergies renouvelables ont permis de couvrir environ 25 % des besoins de Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2022. L'hydraulique arrive en tête (15,8 %) malgré la sécheresse qui a entraîné une baisse de 60 % de la production, sur la chaîne Durance-Verdon, qui compte 16 barrages et 23 usines hydroélectriques. « On peut mettre 2 000 MGW en dix minutes, soit l'équivalent de deux réacteurs nucléaires », souligne Pascale Sautel, directrice Concessions à EDF Hydro Méditerranée.



Les microcentrales hydroélectriques au fil de l'eau mieux acceptées que les grands barrages, comme ici à Vinon-sur-Verdon. (Photo Florian Escoffier)

« Partage de l'eau »

Le barrage de Serre-Ponçon construit entre 1955 et 1960, a permis de mettre fin aux crues torrentielles de la Durance et au manque d'eau qui asséchait les cultures l'été. Pour ces raisons il était voulu dès les années 1850. Celui du Verdon n'a pas connu la même acceptabilité, nécessitant l'engloutisse-

ment du village des Salles-sur-Verdon, sous les eaux du lac Sainte-Croix, au début des années 1970. Aujourd'hui, une nouvelle biodiversité s'est installée, l'agriculture y trouve son compte grâce à l'irrigation par le canal de Provence, de l'éner-

gie est produite, et le paysage ne cesse de développer une économie touristique, inimaginable à l'époque. Mais il n'y a pas de solution idéale, surtout avec le changement climatique, comme le confirme notre visite sur le barrage de Gréoux avec son

lac artificiel d'Esparron, au printemps dernier. Il forme la cinquième et dernière retenue sur le Verdon avant que celui-ci ne rejoigne la Durance. « Comme les autres grands ouvrages de la région, il a été construit dès l'origine en pensant au partage de

l'eau, entre la Société du Canal de Provence et EDF avec l'usine d'hydroélectricité de Vinon », explique Jean-Hubert Beau d'Arbousier, responsable du groupement d'usine de Vinon. Un partage qui risque de devenir très compliqué avec les périodes de sécheresse, annoncées par le groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec).

« Maillage de petites installations »

Dans les Alpes-Maritimes, en matière d'hydroélectricité, l'idée est de continuer à édifier un réseau de microcentrales au fil de l'eau, soit « un maillage de petites installations de moins de 10 GWh/an, sans barrage et retenues, se basant uniquement sur l'exploitation des dénivelés existants, conjugué au débit naturel de nos rivières sans perturbation des écosystèmes, franchissables par la faune et sans lâcher d'eau

violent, indique Christian Estrosi, à la tête de la Métropole Nice-Côte d'Azur. Dix-sept centrales de ce type équipent déjà nos rivières. Et dans le cadre de la loi d'accélération des énergies renouvelables, les nouveaux projets émergent, sur la commune de Saint-Étienne-de-Tinée avec un projet de 7 GWh/an et un second projet de 10 GWh/an, mais aussi un projet de 8,5 GWh/an à cheval sur les communes de Roure et Roubion, ou encore la réouverture de la centrale de Pierre Blanche à Saint-Sauveur-sur-Tinée (7 GWh/an) ». Et il y aura concertation publique dans le cadre du plan énergie 2025-2050, ajoute-t-il.

« Des grands barrages non, mais des microcentrales bien intégrées sur les cours d'eau, pourquoi pas, si elles respectent l'environnement et la biodiversité. Cela évite la consommation d'espaces », estime Ariane Masseglia, de l'association Les Perdignes.

renouvelable au paysage

La nécessaire concertation



Faut-il dans l'urgence mettre de côté l'acceptabilité sociale d'une déchirure des paysages, pourtant essentiels à l'économie et au tourisme dans le Var et les Alpes-Maritimes, pour assurer les objectifs de décarbonation de l'énergie ?

Marc-Antoine Chavanis, habitant de Rians dans le Var, ne s'y résout pas. Représentant local de l'association Sites et Monuments, il attend la décision du Conseil d'État dans l'affaire des éoliennes d'Ollières-Artigues : 22 « moulins à vent » de 125 mètres de haut, ont poussé grâce à la société Eco Delta (aujourd'hui Provençal) en limite du Grand site de France « Concors Sainte-Victoire », dont huit sur des terres classées Natura 2000. « Le recours a été formulé par la société Provincialis, qui veut annuler les jugements nous donnant raison, sur le fait qu'aucune enquête environnementale n'a été fournie. On attend la décision à la fin du mois. » En attendant, la société Provincialis a lancé un projet d'implantation de panneaux photovoltaïques sur 17 hectares, mais avec une emprise totale de 30 hectares à Rians.

Sur le Var les projets se multiplient jusque dans le parc naturel régional du Verdon, qui vit des subventions du



Un poste source et des énergies renouvelables à proximité, un paysage amené à se reproduire.

(Photo Sites et monuments)

conseil régional. Lequel n'y exclue aucune énergie renouvelable. L'inquiétude monte à propos de l'agrivoltaïsme. Fabienne Joly, présidente de la Chambre d'agriculture est aussi conseillère régionale et présidente de la Société du Canal de Provence. Cette dernière a créé une filiale agrivoltaïsme avec la société Ombréa, spécialiste des panneaux solaires au-dessus des cultures, et a lancé une expérimentation au-dessus des vignes à Rians. « Sites et monuments est farouchement contre. Ces panneaux solaires qui se multiplieraient sur les ombrières au-dessus des vignes et

sur les toits des serres, pour atteindre les objectifs de production d'électricité par des énergies renouvelables, seraient une dévastation pour les paysages », insiste Marc-Antoine Chavanis.

Respecter la convention d'Aarhus

Dans les Alpes-Maritimes, la contestation continue à Levens. Il est prévu de déployer 11 hectares de panneaux dans une zone naturelle de catégorie 1, autrement dit un réservoir de biodiversité. À ces 11 ha s'ajoutent 9 ha tout autour pour créer des accès et sécuriser le site. « Les pay-

sages c'est important mais il y a aussi toute la biodiversité qui est liée, souligne Ariane Masseglia de l'association Les Perdigones. On part sur un délire photovoltaïque. Je ne dis pas qu'il faut revenir à l'Homme de Cro-Magnon, mais il faut avant tout consommer moins, et implanter le solaire de préférence sur les toits. » Elle n'exclut pas de porter l'affaire devant les tribunaux, afin d'éviter un nouvel Andon et ses 61 ha de panneaux, qui ont industrialisé un paysage sauvage.

« Andon, c'est l'exemple à ne pas suivre. C'est une catastrophe », regrette René Perier, qui fait partie du conseil de développement du parc naturel régional des Préalpes d'Azur. Il plaide pour le respect de la convention d'Aarhus, un accord international de 1998, sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement. Une concertation qui aurait permis à la population d'être mieux informée sur les conséquences de l'installation à Valderoure d'un poste source par RTE avec Enedis, permettant d'acheminer les énergies renouvelables sur le territoire, dont celle produite à Andon, mais aussi d'une dizaine d'autres fermes potentielles.

11,6 ha de toitures disponibles sur les bâtiments du conseil départemental du Var

Pour les Nations Unies « zéro émission nette signifie que les émissions de gaz à effet de serre sont réduites à un niveau aussi proche que possible de zéro, les émissions restantes étant réabsorbées par les océans et les forêts par exemple. » Celles-là mêmes qui voient leurs arbres abattus au profit de panneaux photovoltaïques, d'éoliennes et par conséquent des paysages et de la biodiversité qu'ils abritent, s'interrogent les opposants.

En juillet la Première ministre Elisabeth Borne présentait la « Stratégie nationale pour la biodiversité » du gouvernement pour « stopper puis inverser en une décennie, l'effondrement du vivant », en réduisant les pressions et en restaurant les systèmes dégradés.

Dans le même temps, le gouvernement assouplissait la loi Climat et Résilience, fixant

l'objectif de zéro artificialisation nette des sols en 2050, avec un objectif intermédiaire de réduction de l'artificialisation de 50 % en 2030, par rapport à la période 2011-2021. Et ce, parce que les sols stockent le carbone, permettent l'infiltration de l'eau et la préservation de la biodiversité.

Consommation d'espaces naturels

Une loi qui précise que les travaux déclarés d'utilité publique, certains projets industriels, les lignes ferroviaires à grande vitesse, les aménagements de postes électriques de haute tension, ne sont plus comptabilisés dans la consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers. Ils sont donc potentiellement artificialisables.

« Je suis partisan des installations solaires sur les ombrières des parkings et sur les locaux techniques », insiste Jean-Pierre Véran, président de

l'association des maires du Var, qui constate cet écart de la loi. À Cotignac, dont il est maire, il a déjà 2,5 ha de panneaux solaires et n'exclut pas la possible implantation d'éoliennes mais de 4 à 5 mètres de haut seulement, dans une zone peu boisée. Trouver des compromis, c'est le défi auquel les élus devront faire face.

Le conseil départemental du Var a recensé les toitures et parkings de son patrimoine bâti, qui peuvent potentiellement accueillir des centrales photovoltaïques : ce sont plus de 11,5 hectares répartis sur 90 sites, qui pourraient être équipés, dont 60 à court terme. Ils s'ajouteraient aux installations déjà réalisées sur les toitures de 14 collèges et 4 gymnases, soit 1,5 ha.

Des tuiles photovoltaïques couleur terre cuite

À Nice, l'architecte des bâti-

ments de France, a autorisé l'installation de panneaux sur une terrasse du bâtiment classé de la Chambre de commerce et d'industrie. Il reçoit de plus en plus de demandes de particuliers vivant dans des quartiers patrimoniaux, cherchant l'autoconsommation. Elles sont étudiées au cas par cas. « C'est une révolution ! » « Avec les progrès technologiques on dispose aujourd'hui de tuiles photovoltaïques, proches des tuiles canal traditionnelles », se réjouit Manon Hansemann à la direction régionale des affaires culturelles (Drac). Même la couleur terre cuite est aujourd'hui possible, comme pour les panneaux d'ailleurs. La Drac réunit l'Ademe, le syndicat des professionnels de l'énergie solaire Enerplan, afin de produire début 2024 « un guide de recommandations à destination des collectivités, particuliers et professionnels. »



Pour les opposants, le site d'Andon est un « exemple à ne pas suivre ». (Photo R. M.)

Marcel Proust au secours des sites patrimoniaux

Le Conseil d'État a mis fin le 4 octobre, au projet de parc éolien entre les communes de Vieuvicq et Montigny-le-Chartif, en Eure-et-Loir. Il a estimé que les huit aérogénérateurs, de 150 mètres de haut, portaient une atteinte à l'intérêt paysager et patrimonial d'Illiers-Combray, village tout proche, où l'écrivain Marcel Proust a séjourné et qu'il évoque dans *Du côté de chez Swann*. Il donne ainsi raison à plusieurs associations, dont la Société des amis de Marcel Proust et des amis de Combray, contre Combray Énergie, qui portait ce projet d'énergie renouvelable, et avait formulé un pourvoi en cassation. Une décision qui pourrait avoir des répercussions dans d'autres dossiers portés devant les tribunaux.